

position. Mais il leur sera beaucoup pardonné parce qu'elles ont beaucoup prêché.....

Je n'ai pas la naïveté de croire que ce sont mes mérites qui m'ont valu l'honneur d'être appelé à remplir cette charge; non, j'aime mieux croire plutôt que j'en suis redevable à mon titre d'ancien président de la société St-Jean Baptiste de St-Sauveur, société à laquelle je serai toujours fier d'appartenir comme membre. Aussi, c'est à ce titre que j'ai accepté cette charge, n'ayant rien fait pour m'en rendre digne autrement.

Pourrai-je en remplir convenablement les devoirs? Je le crois, parce que je suis assuré d'avance du concours de tous les officiers des sociétés St-Jean Baptiste de Québec et de St-Sauveur; je le crois, parce que j'ai l'espérance que bientôt nos deux sociétés nationales ne feront qu'une seule et grande société.

Et ce qui me permet d'espérer que ce beau projet se réalisera bientôt, c'est que la société St-Jean Baptiste de St-Sauveur est composée d'hommes aux idées larges et au patriotisme éclairé; or, du moment qu'il leur sera démontré—par des voix plus libérales et plus autorisées que la mienne—que ce projet assurera à leur société toutes les garanties désirables, je suis convaincu qu'ils travailleront de tout cœur à le réaliser.

Voici les noms des patriotes qui ont actuellement la direction de la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur :

M. M. J. B. Falardeau (président) Narcisse Dion, junior (Vice-président) Delphis J. Marsan, C. J. Laberge, O. Gilbert, A. E. Gingras, Abel Rochette, I. Lortie, A. Guérard, Thomas Gagnon, W. Brunet, J. H. Patry (ancien président) Edouard Dolbec (ancien président et membre fondateur de la société), Phéas Corriveau (ancien président) S. Turcotte, Joseph Thérien, Cyrille Falardeau.

Je n'ai pas encore soumis ce projet à la société St-Jean-Baptiste de Québec, mais j'ai lieu de croire qu'il recevra son approbation, si j'en juge seulement par le bon accueil que lui ont fait tous les officiers de cette société à qui j'en ai parlé.

J'espère qu'il sera chaleureusement approuvé et adopté par les deux sociétés de Québec et de St-Sauveur lorsqu'il sera soumis à leur considération.

En attendant, je prie tous les Québécois qui s'intéressent à la prospérité de nos sociétés nationales de vouloir bien étudier ce projet de fusion; et, s'ils le jugent bon, de le favoriser de toutes leurs forces.

Dans un prochain article, je parlerai d'une œuvre patriotique à laquelle je serais heureux d'associer les sociétés St-Jean-Baptiste de Québec et de St-Sauveur. Au revoir donc, ami lecteur.

J. B. CAQUETT.

ASSURANCES DE VIE

LES COMPAGNIES MUTUELLES

Il existe, à Québec surtout, un vif sentiment de répulsion contre toute institution qui se dit *mutuelle*. Ce sentiment n'est ni raisonné, ni raisonnable, et il est particulièrement injuste lorsqu'il se manifeste contre des compagnies d'assurance sur la vie.

En consultant le rapport officiel du Surintendant des assurances, je vois que les compagnies les plus puissantes et les plus stables sont des compagnies mutuelles. Examinons l'état général de leurs affaires, et jugeons :—

La *Mutual Life*, de New-York, présente un actif total de \$125,647,579.30, un surplus de \$7,887,639.80, et en 1888 seulement, elle a reçu en primes et autrement, un revenu total de \$26,215,925.52. Elle a placé en dépôt, au gouvernement du Canada, une valeur acceptée de \$587,650.

De toutes les compagnies étrangères faisant affaires au Canada, la *Mutual Life* de New-York est celle qui montre le plus considérable actif. Elle est suivie de près par l'*Equitable* qui pourrait bien la dépasser avant peu d'années. Celle-ci, à la vérité, ne figure pas comme *mutuelle* dans le rapport du Surintendant des assurances, rapport où l'on lit qu'elle a un capital-actions, autorisé, souscrit et payé de \$100,000,000. Cela n'empêche pas que l'*Equitable*, dans l'un de ses pamphlets que j'ai sous les yeux, se déclare *mutuelle*. Ainsi, je lis :—“La CHARTRE de la Société règle que les affaires doivent être faites sur le plan *mutuel*, d'après lequel les profits appartiennent aux assurés et doivent être partagés entre eux.

“La prétention de l'*Equitable* d'être, au vrai point de vue, une institution absolument mutuelle, n'est pas fondée seulement sur le fait qu'elle a été organisée d'après le principe de la mutualité et que ses affaires doivent être conduites en vertu de ce principe, mais aussi sur le fait que tout est administré par le seul intérêt des assurés, et que, dès le commencement, la Société s'est appliquée à adapter ses systèmes d'assurance aux besoins et aux goûts de ses membres.”

L'*Equitable* montre, dans le rapport officiel, un actif net de \$93,312,329.07, un surplus de \$19,061,121.26, un revenu total pour l'année 1888 de \$26,958,977.59, et une valeur acceptée comme dépôt par le gouvernement canadien de \$908,800.

Mon expérience d'agent me justifie de croire que j'étonnerai bien des gens en leur disant que la *New-York Life Insurance* figure dans le rapport du Surintendant des assurances comme *compagnie purement mutuelle, sans capital*! SANS CAPITAL!! Oui, cela se lit en toutes lettres, à la tête du rapport. Soyez sans crainte, néanmoins, vous tous, assurés, ou plutôt, membres de la *New-York Life*. Elle est, pour le moins, l'égale de l'*Equitable*, et sans avoir un actif aussi considérable que l'actif de la *Mutual Life*, l'excédant de son actif sur le chiffre de son passif est plus considérable que l'excédant de la *Mutual Life*. Voyez :—

Excédant de la <i>New-York Life</i>	\$13,549,099.09
“ “ “ <i>Mutual Life</i>	7,887,639.80

La différence de l'excédant en faveur de la *New-York Life* est donc de \$5,661,459.29.

La *New-York Life* possède un actif de \$92,984,021.69, elle a eu en 1888 un revenu total de \$24,871,173.96, et, en outre de son splendide et considérable immeuble de Montréal, elle offre comme garantie à ses assurés du Canada un dépôt de \$883,450 au trésor canadien, à Ottawa.

De toutes les compagnies faisant uniquement affaires sur la vie et encore en activité au Canada, c'est la *New-York Life* qui est la plus âgée, ayant été incorporée en 1841.

Ainsi les trois compagnies d'assurance sur la vie, qui font le plus d'affaires dans le monde, qui montrent l'actif le plus élevé et le revenu le plus considérable, et voient grossir tous les ans un surplus sans rival, sont toutes trois des compagnies *mutuelles*!

N'ayons donc plus peur ni du mot, ni encore moins de la chose. Le principe de la mutualité est non pas un mauvais, mais un bon principe, et j'ai entendu dire d'excellentes choses sur son compte, l'un de ces soirs derniers, à Montréal, par M. le curé Lamerger à une réunion de la branche No 87 de la *Catholic Mutual Benefit Association*.

Le préjugé que je cherche à détruire est semé dans le public, surtout par certains agents qui sont incapables d'envisager le bien public autrement qu'à la pâle lueur de leurs intérêts purement personnels, et qui croient avoir sauvé le pays du moment qu'ils ont pu arracher le pourcentage qu'ils convoitent. Aussi, faut-il les voir s'exerçant à dénigrer toutes les compagnies, excepté la leur, et s'ils représentent une compagnie à fonds social, se servir du mot *mutuel* comme d'un épouvantail pour détourner les esprits du système d'assurance mutuelle.

Je ne veux pas défendre ici ni la *Mutual Life*, ni l'*Equitable*, ni la *New-York Life*; ces puissantes compagnies peuvent se passer de mon concours, et d'ailleurs elles ne sont pas en cause. Les associations qui souffrent de ce préjugé contre lequel je m'insurge sont celles qui ont l'ambition d'adapter les primes d'assurance aux modiques ressources des classes moyennes et des pauvres. Elles exercent une mission légitime noble, sociale, humanitaire. Elles mettent les précieux bénéfices de l'assurance de vie à la portée des classes qui en ont le plus grand besoin. Naturellement, ces plans d'assurance à primes réduites sont tous fondés sur le principe *mutuel*, mais comme ils sont calculés pour diminuer le plus possible le coût de l'assurance, la commission de l'agent est réduite en conséquence, et c'est peut-être ce qui explique pourquoi ces associations populaires ont plus de difficultés à avoir des agents, et pourquoi le public est si peu ou si mal renseigné sur le compte de ces associations.

“Jusqu'à ces dernières années,”—disait l'autre soir M. le curé Lamerger, “il fallait être très riche pour pouvoir s'assurer, et c'est encore le cas dans la plupart des compagnies d'assurance.” C'est bien le fait, mais aujourd'hui il y a des associations d'assurances qui conviennent aux gens simplement aisés et même aux pauvres; je me propose de les faire connaître prochainement.

PHILIPPE MASSON